



LA MOBILITÉ EST EN NOUS

COMMUNIQUE DE PRESSE

Désorganisation et incompréhension totale !

Alors qu'un plan de circulation avait été communiqué par le ministre de l'Intérieur le mercredi 25 novembre, c'est sans aucune concertation et dans une totale confusion que de nouvelles mesures ont été prises à l'encontre du transport routier de marchandises dans des délais ne permettant aucune préparation ou réorganisation de la profession.

Alors qu'il avait été annoncé que seuls certains axes ne devaient être impactés par des restrictions, la décision d'interdire tous les véhicules de + de 7,5t a été prise vendredi 27 novembre en milieu de journée et validée par deux arrêtés ministériel et préfectoral en début de soirée. Dans ces conditions, il a été impossible de modifier les plans de transport et les entreprises de transport routier se sont retrouvées dans une situation de désorganisation complète. Les textes manquant totalement de précisions, ils ont engendré une grande confusion. Il a été dès lors très difficile de trouver les solutions pertinentes, l'autorisation de circuler, accordée in extremis, jusqu'à dimanche midi n'ayant servi à rien puisque délivrée trop tardivement.

Déjà lourdement impactée, la profession a été ensuite concernée par un arrêté de la zone de défense ouest et nord du dimanche 29/11 à 20h15, qui a ajouté un durcissement des mesures, avec la mise en place des zones de stockage sur l'A1, A13, A11, A10 et RN12. Ces mesures sont totalement disproportionnées, puisqu'elles visent à bloquer tous les poids-lourds dont les flux ne sont pas en Ile de France.

La FNTR Ile de France-Centre dénonce ces décisions prises au dernier moment, alors que la COP 21 est prévue de longue date, même si les conditions de sécurité se sont aggravées ces dernières semaines.

La FNTR Ile de France-Centre dénonce ces décisions, car elles impactent des flux situés à plus d'une centaine de kilomètres de la zone où se déroule la COP21. Tous les chantiers BTP, les usines situées en grande couronne sont à l'arrêt... Les pertes sont de plus 150 millions d'euros rien que pour la profession du transport routier de marchandises. Quel sera le bilan total de la COP21 pour l'ensemble de l'économie francilienne et française ?

La FNTR Ile de France-Centre demande l'indemnisation des PME et TPE de la Profession impactées par un principe de précaution totalement démesuré.

Paris, le 30 novembre 2015.

FNTR Ile de France-Centre
6 rue Ampère 75017 Paris
Tel : 01 44 29 04 21